



Blocage d'acompte sur salaire

Par **jaytim**, le **05/03/2014** à **20:03**

Bonsoir à tous,

Je suis salarié mensualisé, à temps partiel, pour une entreprise de nettoyage.

Je touche mon salaire tous les quinze du mois. Etant donné que cela n'est pas pratique pour payer mon loyer en temps et en heure, j'ai l'habitude de demander chaque mois un acompte sur mes heures travaillées en date du 1er de chaque mois.

Jusqu'ici, tout se passait bien.

Et puis, un vendredi matin, j'ai eu une panne d'oreiller. Coup de malchance, ce même jour, mon téléphone portable me lâche. Impossible de joindre ma responsable pour la prévenir de mon absence.

Je la rappelle dès le lundi pour m'excuser et lui raconter ma mésaventure.

Sauf qu'entre-temps, par " Puniton ", semble-t-il, elle a décidé de tout simplement bloquer ma demande d'acompte auprès de la comptabilité. Et moi je n'en savais rien ! Il a fallu que je me retrouve en début de mois, incapable de retirer (Surtout pour mettre de l'essence dans mon véhicule pour me rendre sur mon lieu de travail) Complètement désespéré pour apprendre sa décision...

Ma question est simple : Avait-elle le droit de faire ça ? En guise d'explications, elle m'a rétorqué qu' elle me croyait en " Abandon de poste " (Mais pourtant, je m'étais expliqué et excusé dès le lundi matin et avait repris mon travail quotidien normalement)

Merci de m'avoir lu et de vos éventuelles réponses.

Par **P.M.**, le **05/03/2014** à **21:23**

Bonjour,

L'employeur n'avait pas le droit de vous sanctionner ainsi, de toute façon même si vous aviez été en abandon de poste, l'acompte portait sur des heures déjà travaillées.....